

PROGRAMME DE MOBILITÉ SCOLAIRE « EXPEDIS », OPPORTUNITÉ POUR CERTAINS ÉLÈVES, MANIFESTATION D'INÉGALITÉS POUR D'AUTRES ?



© Pixabay

Sybille RYELANDT

ANALYSE UFAPEC

NOVEMBRE 2023 | 09.23



Résumé :

Depuis des années, la Fédération Wallonie-Bruxelles est sensible à l'enjeu de l'apprentissage des langues modernes dans l'enseignement obligatoire. En 2011, elle a créé le programme EXPEDIS de mobilité et d'immersion scolaire, qui donne la possibilité à des élèves du secondaire de fréquenter un établissement d'une autre communauté linguistique belge ou d'un autre pays durant une période variant d'un à dix mois sans interrompre leur cursus scolaire. On imagine aisément que ce programme permet d'augmenter le niveau de compétences en langues étrangères des élèves qui l'expérimentent, qu'il les ouvre à d'autres horizons et qu'il développe leur autonomie. Mais ce programme est-il accessible à tous ? Respecte-t-il le principe d'égalité des chances de notre enseignement ? Fait-il partie des solutions pour améliorer les compétences en langues modernes des élèves de la FWB ?

Mots-clés :

Expedis, bilinguisme, multilinguisme, mobilité scolaire, immersion, langues étrangères, langues modernes, apprentissage, séjours linguistiques, égalité des chances.



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Introduction

Être polyglotte, maîtriser une seconde, voire une troisième langue, est essentiel pour beaucoup de jeunes qui entrent dans la vie socio-professionnelle. Il s'agit d'un passeport pour l'emploi¹ ainsi que pour la mobilité, qui est devenue courante dans notre monde globalisé où de nombreux jobs s'internationalisent. Avant même d'entrer dans le monde du travail, poursuivre certaines études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) requiert une connaissance minimale du néerlandais ou de l'anglais². Or, force est de constater que peu d'élèves sortent plurilingues de leurs études secondaires, ce qui préoccupe de nombreux parents, qui craignent que leurs enfants soient freinés dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle. Étant donné l'absence d'épreuve commune permettant d'attester le niveau en langues des élèves de la FWB à la fin des secondaires, il est difficile d'objectiver ce niveau³. Il y a bien entendu des jeunes qui ont la chance de pratiquer plusieurs langues au sein de leur famille (mais pas nécessairement l'anglais ou le néerlandais), ou des élèves qui suivent un enseignement en immersion⁴, mais ces élèves représentent une minorité.

Depuis des années, la FWB est sensible à cet enjeu de l'apprentissage des langues modernes dans l'enseignement obligatoire. En 2011, elle a créé le programme EXPEDIS de mobilité et d'immersion scolaire, qui donne la possibilité à des élèves du secondaire de fréquenter un établissement scolaire d'une autre communauté linguistique belge ou d'un autre pays durant une période variant d'un à dix mois sans interrompre leur cursus scolaire⁵. Avec le dispositif EXPEDIS, les élèves peuvent donc valider, sous certaines conditions, les semaines de cours suivies à l'étranger. Les objectifs visés par la FWB sont notamment de *donner l'opportunité à des élèves de s'initier à une autre langue, de stimuler la découverte d'autres cultures et d'autres réalités sociales et familiales*⁶.

¹ Une étude de l'institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) de 2022 conclut qu'un niveau intermédiaire en néerlandais augmente de manière significative les chances des bruxellois francophones de trouver du travail, cf. <https://ibsa.brussels/newsletter/communiquede-presse-ibsa-bfp-f52-aout-2022>

² Différents bacheliers universitaires comme ceux en sciences politiques, en sciences économiques, en sciences de l'ingénieur civil, etc. contiennent des cours donnés en anglais ou en néerlandais sans que ces langues constituent la finalité première de la formation. Le site du service d'information sur les études et les professions (SIEP) répertorie ces différents bacheliers, cf. <https://langues.siep.be/thematiques/autres-etudes-universitaires>

³ Le baromètre linguistique « Taalbarometer » de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) permet toutefois de se rendre compte de la situation concernant les compétences en néerlandais des jeunes bruxellois. Selon le dernier baromètre, qui date de 2018, seuls 7,8 % des Bruxellois francophones âgés de 18 à 30 ans et ayant fréquenté une école francophone de la Région bruxelloise considèrent maîtriser le néerlandais, cf. <https://www.briobrusseel.be/node/14777>

⁴ Dans cette analyse, nous ne nous intéressons pas au cas particulier de l'enseignement en immersion. Pour aller plus loin sur le sujet de l'immersion linguistique, lire MORET D, *L'immersion linguistique*, analyse UFAPEC 2011 n°14 .11 : <https://www.ufapec.be/nos-analyses/1411-immersion.html>
Pour info : les chiffres cités dans cette analyse ne sont plus à jour.

⁵ Le programme EXPEDIS (**EXP**érience **É**ducative d'**Imm**ersion **S**colaire) est accessible aux élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années de l'enseignement secondaire ordinaire, en alternance, et spécialisé (de forme 4). Les séjours de moins de trois mois peuvent s'organiser de manière privée ou avec l'aide d'un opérateur privé librement choisi. L'accompagnement par un organisme de coordination agréé par la FWB (organisation de jeunesse ou opérateur privé) est obligatoire pour les séjours de plus de 3 mois, cf. Circulaire 9023 du 07/09/2023 portant sur l'organisation des séjours scolaires individuels dans le cadre du programme EXPEDIS – élèves de l'enseignement secondaire : [http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000004/FWB%20-%20Circulaire%209023%20\(9278_20230907_163742\).pdf](http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000004/FWB%20-%20Circulaire%209023%20(9278_20230907_163742).pdf)

⁶ Cf. le site enseignement de la FWB : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26399>



Programme de mobilité scolaire « EXPEDIS », opportunité pour certains élèves, manifestation d'inégalités pour d'autres ? – Analyse UFAPEC 2023 n°09.23

On imagine aisément qu'un programme tel qu'EXPEDIS permet d'augmenter le niveau de compétences en langues étrangères des élèves qui l'expérimentent, qu'il les ouvre à d'autres horizons (rencontre d'une autre culture, d'un autre système éducatif...) et qu'il développe leur autonomie ; mais ce programme est-il accessible à tous ? Respecte-t-il le principe d'égalité des chances de notre enseignement ? Fait-il partie des solutions pour améliorer les compétences en langues modernes des élèves de la FWB ?

Séjours linguistiques, quels bénéfices ?

La recherche en apprentissage des langues étrangères montre les nombreux bénéfices des séjours linguistiques, qu'ils se déroulent durant les temps scolaires, comme le programme EXPEDIS, ou durant les congés scolaires. Parce qu'ils permettent de découvrir une culture et qu'ils donnent « un visage » à la langue d'apprentissage, la rendant ainsi plus humaine, ces séjours immersifs sont une excellente source de motivation pour l'apprenant. En Belgique francophone, ce facteur motivationnel est très important en ce qui concerne l'apprentissage du néerlandais, car les élèves ont souvent un a priori négatif par rapport à cette langue, entre autres, au regard des dissensions culturelles entre la Communauté française et la Communauté flamande. Ensuite, l'exposition totale à la langue, le fait de pouvoir l'apprendre en contexte de façon concrète, plutôt que de façon abstraite, comme cela se fait encore souvent à l'école, explique l'efficacité des séjours linguistiques. Être encouragé à parler, à devoir se faire comprendre, en osant faire des fautes, est une excellente manière de progresser dans une langue.

Le séjour immersif est aussi une opportunité pour le jeune de rencontrer de nouvelles réalités familiales et sociales. En élargissant ses horizons, le jeune peut apprendre à devenir plus ouvert à la différence, compétence majeure pour prendre sa place dans une société diversifiée, et progresser dans la construction de son identité.

Le didacticien des langues Eloy Romero Muñoz, s'exprimant en 2021 sur l'apprentissage traditionnel des langues à l'école, et plus particulièrement du néerlandais qui ne permet que très rarement d'arriver au bilinguisme, plaide pour une maximisation de l'exposition à la langue : *Il faudrait pour cela revoir l'organisation de l'année scolaire afin de permettre des séjours en immersion dans un environnement néerlandophone, y compris pour les enseignants*⁷. Les bénéfices de cette immersion, qui ne doivent pas faire oublier que des séjours peuvent parfois mal se dérouler, semblent donc tellement importants qu'Eloy Romero Muñoz pense que les séjours immersifs devraient non seulement faire partie du cursus scolaire de tous les élèves, mais également du parcours professionnel des enseignants.

EXPEDIS, un programme populaire ?

Concernant le dispositif EXPEDIS et le nombre de jeunes qui partent en séjours immersifs, la FWB ne dispose pas d'informations chiffrées⁸ ! Cette situation semble

⁷ TOURIEL A., « Les élèves wallons deviendront-ils bilingues si on leur impose le néerlandais ? », *RTBF.be*, 09-11-2021 : <https://www.rtb.be/article/les-eleves-wallons-deviendront-ils-bilingues-si-on-leur-impose-le-neerlandais-10875300>

⁸ Information reçue le 13/09/2023 du Service de la Sanction des Études de la FWB, qui a la responsabilité du dispositif EXPEDIS. La FWB fournit les renseignements aux écoles et aux élèves (et à leurs parents) et analyse les demandes d'agrément des organismes de coordination.

étonnante étant donné qu'un dossier EXPEDIS existe dans l'école d'origine de chaque élève bénéficiaire⁹, et que les organismes de coordination agréés, qui organisent les séjours de plus de trois mois, doivent transmettre annuellement un rapport d'activités à la FWB. Actuellement, ces rapports ne permettent pas à l'administration de la FWB d'avoir entre ses mains des données comme le nombre d'élèves partis annuellement, l'école d'origine de ces élèves (secondaire ordinaire ou secondaire spécialisé, indice socioéconomique, filière d'enseignement...), l'année d'étude durant laquelle le séjour est organisé, la durée du séjour, la langue d'immersion, le pays de destination ou encore les élèves partis avec une aide financière¹⁰.

L'absence d'information de la FWB est sans doute l'une des raisons qui a motivé l'adoption de la nouvelle circulaire EXPEDIS¹¹, entrée en vigueur en août 2023, exigeant de la part des opérateurs des rapports d'activités plus précis, qui fournissent *une vue quantitative et qualitative sur les séjours scolaires organisés lors de l'année précédente* ; la FWB demande notamment de communiquer *les principales difficultés rencontrées pour l'organisation des séjours*¹².

À la suite des contacts que nous avons eus avec l'un des organismes de coordination agréés, il semble qu'actuellement le dispositif EXPEDIS touche peu d'élèves, ces derniers ayant un profil socio-économique très favorisé¹³. Pourquoi en est-il ainsi ? Existe-t-il des freins à ce dispositif, qui le rendent inaccessible ?

Le programme EXPEDIS s'adresse en théorie à tous les élèves, mais en réalité, tous ne peuvent pas prétendre à un tel séjour. En effet, la FWB demande aux écoles de veiller à ce que les élèves candidats à cette expérience disposent *des motivations et des capacités scolaires suffisantes*¹⁴. Une autorisation au départ du chef d'établissement est nécessaire, chaque école fixant elle-même son degré d'exigence en termes de motivations et de capacités scolaires. D'emblée, on peut s'interroger sur la manière dont les établissements évaluent les motivations scolaires d'un élève. Concernant l'évaluation de ses capacités scolaires, on peut imaginer que l'équipe éducative exige par exemple de sa part de n'avoir aucun échec dans les différents cours ; mais comment l'équipe peut-elle évaluer de manière objective les motivations d'un élève ? Dans un formulaire fourni par la FWB, intitulé « déclaration d'intention de participation à un séjour scolaire individuel »¹⁵, l'élève doit rédiger un court texte à propos de son projet par rapport au séjour EXPEDIS qu'il envisage. Les élèves sont-ils égaux face à la rédaction de ce texte censé représenter en partie l'expression de leurs motivations ? Le fait d'introduire sa demande par écrit n'est-il pas un obstacle pour certains élèves ? Dans quelle mesure l'école prépare-t-elle les jeunes à ce type de démarche administrative ?

⁹ Durant son séjour EXPEDIS, l'élève reste administrativement inscrit dans son école d'origine.

¹⁰ Information reçue le 13/09/2023 du Service de la Sanction des Études de la FWB.

¹¹ Circulaire 9023, op.cit. Cette circulaire remplace la circulaire n°5039 du 24/10/2014.

¹² Ibidem, p. 9. Pour info : en septembre 2024, la FWB recevra les premiers rapports d'activités des organismes de coordination établis selon la nouvelle circulaire.

¹³ Échange téléphonique du 6 septembre 2023 avec Violette Lebrun, responsable des programmes inclusifs de l'association « AFS Programmes Interculturels ».

L'ensemble des opérateurs qui organisent des séjours linguistiques est disponible sur le site d'InforJeunes : <https://www.jeminforme.be/sejours-linguistiques/>

¹⁴ Circulaire 9023, op.cit., pp. 11 et 15.

¹⁵ Ibidem, pp. 20-21.

Ce formulaire doit être signé par l'élève candidat ou par ses parents ou responsables légaux.

EXPEDIS, les freins au départ

Pour les élèves dont les capacités et les motivations scolaires ne seraient pas un frein au départ, il existe d'autres freins potentiels, comme l'accès à l'information. De manière générale, les écoles ne communiquent pas ou peu à propos du programme EXPEDIS. Ce manque d'informations peut sans doute s'expliquer par la surcharge de travail que l'entrée dans ce programme entraîne pour les directions d'écoles. On imagine dès lors que la découverte de ce dispositif se fait majoritairement lors de recherches ciblées sur internet par des élèves et des parents déjà sensibilisés aux bienfaits de ce genre d'immersion linguistique. D'après des échanges informels que nous avons eus avec des parents, le « bouche à oreille » entre les élèves et entre les parents permettrait de visibiliser ce programme au sein des écoles où des élèves ont pu expérimenter EXPEDIS, ces écoles étant le plus souvent favorisées¹⁶.

Les élèves ne seraient donc pas égaux devant cet accès à l'information. L'école où le jeune effectue sa scolarité jouerait, autant que le milieu familial de l'élève. Concernant ce dernier, il est intéressant de rappeler que la capacité à rechercher et à organiser des informations est inégalement distribuée entre les familles et que le phénomène d'exclusion numérique (lié à l'accès aux technologies numériques et aux compétences numériques) est une réalité qui touche une part importante de la population belge défavorisée sur le plan socio-économique et culturel¹⁷. Par ailleurs, pour le professeur de sociologie de l'UCLouvain, Hughes Draelants, les parents des classes moyennes et supérieures feraient preuve d'un rapport à la scolarité bien plus stratégique que les parents des classes populaires¹⁸. Anticipant les éventuels orientations scolaires et professionnelles de leurs enfants et informés des prérequis nécessaires pour accéder à ces orientations, ils effectuent des choix d'options, d'activités, etc. pour faciliter cet accès. Prenant l'exemple de la maîtrise des langues étrangères, Hughes Draelants met en avant le fait que les parents des classes moyennes et supérieures n'hésitent pas à recourir pour leurs enfants à des programmes de type immersif via des séjours à l'étranger onéreux, voire à une internationalisation de leurs parcours scolaires¹⁹.

Pour de nombreuses familles, un deuxième frein au départ est certainement le facteur financier étant donné les coûts très importants des séjours immersifs²⁰. À titre d'exemple, pour un séjour scolaire d'un trimestre aux Pays-Bas il faut déboursier 7.100 euros²¹ ! Il semble évident que peu de familles peuvent s'autoriser une telle dépense. Le programme

¹⁶ Les écoles favorisées sont des écoles avec un indice socioéconomique (ISE) élevé. Cet indice est calculé sur base de sept variables caractérisant les ménages des élèves fréquentant l'établissement ; il reflète ainsi le niveau socio-économique de l'établissement.

¹⁷ La Fondation Roi Baudouin a publié en 2020 et en 2021 un baromètre de l'inclusion numérique. Ces baromètres ont mis en lumière les importantes disparités qui existent au sein de la population. Cf. https://media.kbs-frb.be/fr/media/9844/ZOOM_inclusion_numerique_2022

¹⁸ DRAELANTS H., *Comment l'école reste inégalitaire. Comprendre pour mieux réformer*, Presses Universitaires de Louvain, 2018, p. 161.

¹⁹ Ibidem, p. 94.

²⁰ Ces tarifs sont liés à des frais de dossier, aux services fournis par les prestataires locaux comme le placement dans une famille d'accueil, le logement (pour certains pays uniquement), la scolarité (ne comprenant pas les éventuelles excursions, les fournitures scolaires, l'uniforme éventuel...), etc.

²¹ Donnée chiffrée extraite des « conditions et prix 2024-2025 » de l'organisme YFU Bruxelles-Wallonie, agréé en tant qu'organisme de coordination par la FWB. YFU est l'un des rares organismes à visibiliser ses prix sur son site, cf. <https://echange.yfu-belgique.be/>

EXPEDIS ne serait dès lors accessible qu'à des élèves issus de familles très favorisées sur le plan économique. Des aides financières existent heureusement, couvrant partiellement ou totalement les frais de séjours. Certains organismes de coordination ont par exemple développé des bourses internes, pour permettre de démocratiser l'accès à leurs séjours immersifs et d'œuvrer pour une école plus inclusive²². Ces bourses couvrent partiellement ou complètement les frais de séjours, ce qui permet à certains élèves, qui n'auraient pas pu se permettre de partir, de réaliser cette expérience. Mais ces bourses sont peu nombreuses²³, et relativement peu accessibles, car les critères stricts d'attribution de ces bourses excluent de nombreux potentiels candidats²⁴.

Un troisième frein au départ est lié à un phénomène d'autocensure qui touche des familles défavorisées. Violette Lebrun, responsable des programmes inclusifs pour l'association AFS Programmes Interculturels, explique que des élèves (et leurs parents) qui pourraient prétendre à une bourse complète pour partir trois mois avec le programme EXPEDIS ne posent pas leur candidature, car ils ont des a priori concernant le public auquel ce type de programme est destiné : *ce n'est pas pour moi, c'est pour les riches*²⁵ ! Certains élèves craignent aussi de ne pas être les bienvenus dans une école à l'étranger en raison de leur religion ou de leur couleur de peau... Par ailleurs des élèves aimeraient pouvoir partir, mais sont convaincus que leurs parents s'opposeraient à ce type de projet en raison de leur jeune âge et de l'inconnu que représente les familles d'accueil. Les jeunes filles sont particulièrement concernées par ces peurs parentales : *je suis une jeune fille, je porte le voile, mes parents ne seront jamais d'accord de me laisser partir*²⁶ ! Les craintes de ces jeunes filles par rapport à l'opposition de leurs parents à un tel projet sont souvent justifiées, ce qui fait dire à Violette Lebrun qu'enlever le frein financier ne suffit pas, il faut également pouvoir gagner la confiance des parents.

Pistes et conclusion

Malgré l'absence d'informations chiffrées de la FWB, on peut considérer que peu d'élèves expérimentent le programme EXPEDIS et que ces derniers appartiennent le plus

²² C'est par exemple le cas des organisations de jeunesse AFS Belgique et YFU Bruxelles-Wallonie. AFS Belgique développe depuis deux ans des bourses citoyennes, couvrant l'entièreté des coûts. Ces bourses sont allouées à quelques élèves chaque année, à la suite d'un partenariat que l'association noue avec des écoles, avec un indice socioéconomique faible (moins de 10). Pour l'année scolaire 2023-2024, cinq bourses citoyennes ont été octroyées dans le cadre du programme EXPEDIS, cf. informations reçues dans le cadre d'un échange avec la responsable du programme de bourse pour AFS le 6 septembre 2023.

Pour obtenir des informations générales sur les aides financières et les bourses, il est possible de s'adresser à un organisme comme le Service d'Information sur les Études et les Professions (SIEP) ou encore de se rendre sur le portail de la mobilité internationale des jeunes en Fédération Wallonie Bruxelles :

<https://www.mobilitedesjeunes.be/>

²³ En dehors des bourses internes aux opérateurs de coordination, l'Europe octroie également des aides financières. À travers le programme Erasmus+, des bourses complètes peuvent être allouées pour des élèves du secondaire partant avec le dispositif EXPEDIS. Ces bourses ne dépendent pas nécessairement du niveau socio-économique du foyer de l'élève. Pour partir comme élève Erasmus+, il faut faire partie d'une école secondaire accréditée Erasmus+ ou passer par un organisme de coordination accrédité Erasmus+.

²⁴ L'octroi de bourses partielles par certains organismes de coordination, se base sur les revenus du foyer, calculés selon les barèmes des allocations d'études de la FWB. Or, de nombreux foyers, qui auraient besoin d'une aide financière pour pouvoir offrir un séjour EXPEDIS à leur enfant, se trouvent juste au-dessus des revenus maximaux définis par ces barèmes.

²⁵ Échange téléphonique du 6 septembre 2023 avec Violette Lebrun.

²⁶ Idem



souvent à des foyers favorisés. Les nombreux freins au départ, qui touchent essentiellement les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés, expliqueraient cette situation inéquitable. On peut se demander si certaines exigences de la FWB concernant les élèves candidats n'accentuent pas les inégalités existantes entre les élèves, liées à l'appartenance à un milieu socio-économique plus ou moins privilégié. L'autorisation au départ que l'élève candidat doit obtenir de la direction de son école, décidée sur base de ses motivations et de ses capacités scolaires, n'est-elle pas plus facile à décrocher pour certains élèves ? Le jeune qui appartient à un milieu socio-économique favorisé n'a-t-il pas plus de probabilités de répondre aux exigences de la FWB : être un « bon » élève, avec des résultats scolaires suffisamment bons, capable d'exprimer de manière satisfaisante et par écrit ses motivations à se porter candidat ?

Étant donné l'actuelle réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence, motivée aussi par les problèmes d'inégalités scolaires de notre enseignement, n'y-a-t-il pas lieu de s'interroger sur la pertinence du programme EXPEDIS, censé s'adresser à tous les élèves ? Ce programme ne crée-t-il pas un système où les élèves privilégiés sur le plan socio-économique ont plus de chances que les autres d'exceller à l'école sur le plan de la maîtrise des langues ? À notre connaissance, aucune mesure de l'impact de ce programme de mobilité scolaire sur les résultats scolaires des élèves n'existe, mais il est évident que, s'il se déroule bien, il est bénéfique à différents niveaux, comme celui de l'apprentissage d'une langue étrangère.

Dès lors, faut-il plaider pour la suppression de ce programme, géré en partie par les services publics ? Nous pensons que ce n'est pas la solution, d'une part, parce que ce dispositif d'immersion linguistique est intéressant en soi, d'autre part, parce que sa suppression n'effacera pas le problème des inégalités créées par ce programme ou par d'autres programmes de ce type. Les parents qui décident de faire partir leur enfant en séjour immersif et qui en ont les moyens, trouveront en effet toujours des alternatives au programme EXPEDIS du côté de l'offre extra-scolaire.

L'UFAPEC considère que les séjours linguistiques ont tout-à-fait leur place dans le cursus scolaire et qu'il serait intéressant d'ouvrir la possibilité de tels séjours à tous les élèves, en privilégiant les échanges, plutôt que les séjours payants, avec les deux autres communautés linguistiques du pays²⁷. Pour parvenir à démocratiser un dispositif comme EXPEDIS, une réflexion doit pouvoir être menée sur différentes questions comme les « prérequis » nécessaires, le coût financier des séjours et leur prise en charge, l'accès à l'information pour toutes les familles et, plus particulièrement, les familles défavorisées.

L'UFAPEC estime également qu'il serait utile d'objectiver, dès que possible, les impacts du dispositif EXPEDIS sur les élèves en termes de réussite scolaire, en particulier dans des écoles avec des indices socio-économiques peu élevés.

²⁷ Mémoire de l'UFAPEC, p. 61 :

<https://www.ufapec.be/files/files/Politique/memorandum/MEMORANDUM-2019.pdf>

Pour info : des échanges linguistiques entre enfants de familles francophones et néerlandophones en Belgique sont notamment organisés durant les vacances scolaires à l'aide du site web *Swap-Swap* :

<https://swap-swap.be/fr/>